

| |
|-----------------------------|
| RÉPUBLIQUE FRANÇAISE |
| DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT |
| CANTON DE LODÈVE |

COMMUNE DE LODÈVE

DÉCISION

| |
|---------------------------|
| numéro MLDC_240719_097 |
|---------------------------|

portant sur

MODIFICATION DE LA COTISATION POUR L'ADHÉSION À LA FÉDÉRATION DES CENTRES SOCIAUX POUR L'ANNÉE 2024

Le Maire de la Commune de Lodève,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), et notamment l'article L.2122-22 dont l'alinéa 26,

VU la délibération n°MLCM_200710_02 du Conseil municipal du 10 juillet 2020 par laquelle le Conseil municipal délègue au Maire la prise de décision prévue aux articles du CGCT susvisés,

VU la décision du Maire n°MLDC_240318_031 du 18 mars 2024, relative au renouvellement de l'adhésion à la Fédération des centres sociaux pour l'année 2024, indiquant un montant prévisionnel de cotisation de trois-cent-cinquante-huit euros quatre-vingt-seize centimes (358,96 €),

CONSIDÉRANT que les parts régionale et nationale de la cotisation à la Fédération des centres sociaux sont calculées sur la base du taux de zéro virgule trente-sept pourcent (0,37 %) du compte de résultat,

CONSIDÉRANT que l'augmentation du compte de résultat du centre socioculturel de Lodève impose la modification de la cotisation indiquée dans la décision n°MLDC_240318_031, la portant à huit-cent-quatorze euros soixante-dix-huit centimes (814,78 €) pour chacune des parts régionale et nationale,

DÉCIDE

- **ARTICLE 1** : De confirmer le renouvellement de l'adhésion à la Fédération des centres sociaux pour l'année 2024 et de porter le montant de la cotisation à mille-six-cent-vingt-neuf euros cinquante-six centimes (1 629,56 €),

- **ARTICLE 2** : D'imputer la dépense correspondante sur le budget principal, chapitre 011, article 6281,

- **ARTICLE 3** : De dire que le présent acte sera inscrit au registre des délibérations et sera transmis au service du contrôle de légalité,

Accusé de réception en préfecture
34-213401425-20240719-lmc112444-AR-1-

1
Date de télétransmission : 19/07/24
Date de publication : 25/07/2024
Date de notification aux tiers :
Moyen de notifications aux tiers :

Fait à Lodève, le dix neuf juillet deux mille vingt-quatre,

Le Maire
Gaëlle LEVEQUE